

**AUX ABONNÉS
DU RÉSEAU D'EAU
MUNICIPAL**

HALTE «eau» GASPILLAGE

**RÈGLEMENT
D'ARROSAGE
À RESPECTER
SOUS PEINE
DE SANCTIONS**

EN VIGUEUR DU 15 AVRIL AU 15 OCTOBRE

INDICATIONS	DATE PAIRE	DATE IMPAIRE	HEURES PERMISES
ADRESSE PAIRE	X		5 h à 7 h 21 h à 23 h seulement
ADRESSE IMPAIRE		X	
NOUVELLE PELOUSE ? Permis d'arrosage : 450 475-2006	X 15 jours consécutifs	X 15 jours consécutifs	
PISCINES À REMPLIR ?	MINUIT à 16 h		

Notre brigade de surveillance est responsable de faire respecter le règlement d'arrosage et de remettre des constats d'infraction aux contrevenants.

**AJUSTEZ ET VÉRIFIEZ LA MINUTERIE DE VOS GICLEURS
AUTOMATIQUES RÉGULIÈREMENT ET SURVEILLEZ
LES PANNES ÉLECTRIQUES.**

**EN CAS D'INTERDICTION
D'ARROSAGE :
AUCUNE EXCEPTION
NE SERA FAITE**

NOUVELLES PELOUSES, BESOIN D'ARROSER PLUS QU'À L'HABITUDE ?

- Procurez-vous un permis d'arrosage, il est obligatoire, sans frais, non négociable et non renouvelable.
 - Faites-en la demande au Service de l'environnement, au 450 475-2006 avant le début des travaux.
 - Affichez-le dans un endroit visible pour la brigade ou l'inspecteur.
- Vous pouvez arroser pendant 15 jours consécutifs après la pose de votre pelouse, MAIS aux heures prescrites : 5 h à 7 h et 21 h à 23 h.



VOUS AIMEZ QUAND VOTRE ENTRÉE EST PROPRE ?

- Il est toutefois interdit de laisser l'eau ruisseler en nettoyant le trottoir, le pavage ou autre surface.
- Utilisez plutôt un balai ou laissez la pluie s'en charger !

VOUS NETTOYEZ VOTRE VÉHICULE ?

- Évitez tout gaspillage et ne laissez pas l'eau ruisseler.
- Il n'y a pas de journée spécialement autorisée.

PUIS-JE ARROSER À LA MAIN MA PELOUSE, MON JARDIN OU MA PLATE-BANDE ?

- Vous pouvez arroser avec un récipient à main ou un boyau avec pistolet en tout temps.
- Procurez-vous un baril récupérateur d'eau de pluie ou redirigez vos gouttières vers les plates-bandes afin de réutiliser l'eau de pluie.



EAU-SECOURS... MA PELOUSE JAUNIT !

PAS DE PANIQUE...

Elle entre en état de dormance durant les temps secs et chauds afin de préserver son humidité.

Elle n'est pas morte et verdira lors de la prochaine pluie !

Pour augmenter sa résistance : conservez une longueur d'environ 7 cm et laissez l'herbe coupée sur place (« herbyciclez » !).

Consultez le www.pelousedurable.com pour obtenir des trucs et astuces pour avoir une pelouse résistante et en santé... sans trop l'arroser !

ATTENTION, L'EAU EST COMPTÉE... NOTRE RÉSEAU A UNE LIMITE !

RENSEIGNEMENTS

Service de l'environnement
450 475-2006

VILLE DE
MIRABEL

